

**PETITION DE SOUTIEN A M. DEMMOU**

M. DEMMOU est un ex-entrepreneur algérien de 41 ans, victime d'un AVC (Accident Vasculaire Cérébral) en France en 2003 alors qu'il venait d'y créer une nouvelle entreprise : 3 mois de coma et plus d'un an de centre spécialisé. En 2005, il obtient un certificat de résident « vie privée et familiale » valable jusqu'en 2006.

Lourdement handicapé sur les plans physique, psychique, cognitif et sensoriel, par ses séquelles neurologiques, il obtient l'AAH en complément d'une pension d'invalidité, puis la PCH (aide humaine à domicile) et est suivi depuis par le SAVS (Service d'Accompagnement à la vie Sociale) de l'APAJH. Avec une majorité des membres de sa famille qui est française, sa mère résidente, et l'aide de nombreux intervenants médicaux et sociaux, il a constitué sa cellule familiale sur le sol français ; seul lieu aujourd'hui adapté à sa vie privée.

Nous nous opposons à la volonté de la Préfecture de la Haute Garonne de reconduire vers l'Algérie Mr Abderrahmane DEMMOU, qui, lourdement handicapé, a besoin d'un traitement, d'aides à domicile, d'un domicile aménagé, d'aides techniques, d'un suivi et d'un accompagnement médico-psycho-social et de son entourage familial, soutien qu'il ne retrouvera pas en Algérie.

Nous demandons instamment au Préfet de la Haute Garonne de régulariser d'urgence la situation de cette personne en situation de handicap lourd. A titre humanitaire.

En 2006, il a sollicité le renouvellement de son certificat de résident « vie privée et familiale », mais sa demande a été orientée vers un renouvellement de titre « étranger malade », il a du renouveler son récépissé tous les trimestres jusqu'au refus de renouvellement en 2008 assorti d'une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) par la Préfecture du 31.

Il a contesté la décision et obtenu un jugement favorable en avril 09 du Tribunal Administratif (TA) qui annule l'OQTF et lui accorde une carte de résident « vie privée et familiale », carte qui lui a été délivrée jusqu'au 31 mai 2010.

La Préfecture a néanmoins relevé appel de cette décision devant la CAA de Bordeaux, qui a fait droit à l'appel du Préfet. Fin mai 2010, Monsieur DEMMOU sera à nouveau sans titre.

Cette situation met clairement en danger la vie de Mr DEMMOU.

NOM – Prénom	Fonction - Adresse	Signature